



STATUTS ET RÈGLEMENTS

REUNION DU 23 AVRIL 2019

Présents : Mrs ANDRIEU – BAILLIEZ - BROGNARA

Présents : Mrs FAUGERON - LETELLIER (comité)

Excusés : Mme BAISNEE - GAUDRY

INFORMATIONS

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

RÉSERVES

RÉSERVE DE MONTMORENCY

Match n°20546237 du 14/04/2019 ANCIENS D2 MONTMORENCY11 / MERY-MERIEL-BESSANCOURT12

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € (réserve) MONTMORENCY FC

Réserve confirmée le 16 avril 2019 recevable, non fondée, en effet aucun joueur de l'équipe de MERY-MERIEL-BESSANCOURT 12 n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou le lendemain.

Match de référence :

Du 31/03/2019 ANCIENS R3 poule A MARLY LA VILLE 11 / MERY-MERIEL-BESSANCOURT 11

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

RÉSERVE DU PARISIS F.C

Match n°20548454 du 14/04/2019 U17 D2 ST LEU FC 2 / PARISIS FC 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € (réserve) PARISIS FC

Réserve confirmée le 14 avril 2019 recevable, non fondée, en effet aucun joueur de l'équipe de ST LEU n'a participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure étant dans les 5 derniers matchs de championnat.

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé.

RÉCLAMATION DE BEZONS

Match n°20548365 du 14/04/2019 U17 D1 POULE UNIQUE SARCELLES ASS 2 / BEZONS USO 1

FRAIS DE DOSSIER 43,50€ (réclamation) BEZONS USO

Réserve irrecevable non formulée sur la feuille de match, transformée en réclamation suite au courrier du 15 /04/2019 recevable, non fondée en effet aucun joueur de l'équipe de SARCELLES AAS 2 n'a participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 derniers matchs du championnat.

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé



RÉSERVE DE BEZONS

Match n°20518170 du 14/04/2019 SENIORS D3 GARGES 2 / BEZONS 1

FRAIS DE DOSSIER 43,50€ (réserves) BEZONS USO

Réserve recevable non fondée seul deux joueurs on participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure étant dans les 5 derniers matchs de championnat.

1°) DIOP KANA licence N° 254831931 (15 matchs)
2°) HIORZUM HAKAN licence N° 254329997 (11 matchs)

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé

RÉSERVE DE MARLY LA VILLE

Match n°20878589 du 14/04/2019 U17 D2 POULE B GARGES FCM 2 / MARLY LA VILLE PUISEUX L1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50€ (réserve) MARLY LA VILLE/ PUISEUX

Réserve confirmée le 15 avril 2019, réserve fondée (4) joueurs on participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 derniers matchs de championnat.

1°) DUARTEZ JORDAN licence N° 2544619081 (16 matchs)
2°) HAMIA HAMIA ELIYAS licence N° 2548215282 (11 matchs)
3°) LATHTAR RAYAN licence N° 2545228496 (17 matchs)
4°) SIMBA IKOMBO RICKY licence N° 2546664610 (14 matchs)

La commission dit match perdu par pénalité au club de GARGES FCM 2

GARGES F.C :	0 BUT	-1 POINT
MARLY PUISEUX LOUVRE L1 :	2 BUTS	3 POINTS

DÉBIT : 53,50 € GARGES
CRÉDIT : 43,50 € MARLY LA VILLE PUISEUX 1

RÉSERVE DE MONTMAGNY FOOT SALLE

Match N°20628093 DU 13/04/2019 FOOT SAL D1 MARCOUVILLE SPORT COEUR /MONTMAGNY FOOT SALLE

Réserve irrecevable manque la notion de plus de 3 joueurs, transformée en réclamation manque la notion de plus de 3 joueurs ayant participé à plus de 10 matchs avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 derniers matchs du championnat.

La commission dit résultat acquis sur le terrain confirmé



RAPPORT D'ARBITRE

Match n°20843044 du 07/04/2019 ANCIENS D4 POULE B ENT SSG 11 / DEUIL ENGHIEU FC 12

CONVOCATIONS LUNDI 29 AVRIL 2019 18H30 AU DVOF

Présence obligatoire sous peine de sanction

- M. TEIXEIRA SOARES Fabrice Arbitre officiel
- M. DIARRA Ismail Licence n°2547199096, Arbitre assistant de L'ENT SSG
- M. GIACOSA Jean-Paul Licence n°2368018052, Arbitre assistant de DEUIL ENGHIEU FC
- M. GHESQUIERE RIQUART Frédéric Licence n°2329971384, Capitaine de l'ENT SSG
- M. FIRPIONN Frantz Licence n°2378045552, Capitaine de DEUIL ENGHIEU FC
- M. SAID Jamal Licence n°2547625787, Délégué de l'ENT SSG
- M. GIACOSA Richard Licence n°2368018054, Délégué de DEUIL ENGHIEU FC
- M. FERREIRA BASILIO Manuel Licence n°2545833567, Joueur de DEUIL ENGHIEU FC
- M. FREY Damien Licence n°232062887, Joueur de DEUIL ENGHIEU FC

Motif : Substitution de joueur

DEMANDE D'EVOCATION D'ERMONT AS

Match n°20536106 du 13/04/2019 U.15 D3 POULE A ERMONT AS 2 / BRUYERES BERNES USM 1

La commission demande au secrétariat d'interroger le club de BRUYERES BERNES USM sur la présence du joueur : COULIBALY NOUFO Licence n°2546230556 susceptible d'être suspendu pour la rencontre citée ci-dessus.

Réponse pour le lundi 29 avril 2019 avant midi.

CONVOCATIONS LUNDI 06 MAI 2019 18H30 AU DVOF

Présence obligatoire sous peine de sanction

Match n°20536193 du 23/03/2019 U.15 D3 POULE B FONTENAY / MONTSOULT BAILLET

La commission demande au secrétariat de convoquer pour le lundi 06 MAI 2019 à 18 heures 30 les personnes suivantes :

- M. KOUASSI YANN Arbitre officiel de la rencontre
- M. FERNANDES JOSE ANTONIO Licence n°2368013755, Arbitre assistant de FONTENAY FC
- M. LOIUS-JOSEPH FRANCK Licence n°2544559154, Arbitre assistant de MONTSOULT BAILLET US
- M. NIVERT THOMAS Licence 2547498443, Educateur de FONTENAY FC
- M. ADED FAOUZI Licence 2310682463, Educateur de MONTSOULT BAILLET US
- M. GILAUTON DENIS Licence 2339996830, Dirigeant de FONTENAY FC
- M. DOS SANTOS FREDERIC Licence 2548430559, Dirigeant de MONTSOULT BAILLET US
- M. FOUEYILLE ROMEO Licence 2546106529, Joueur de MONTSOULT BAILLET US
- **Motif : Substitution de joueur**



REPRISE DU DOSSIER EVOCATION VILLIERS LE BEL

Match n°20844516 du 24/03/2019 CDM D2 POULE A ROISSY US 5 / VILLIERS LE BEL JS 5

La commission n'avait pas imputé les frais de dossier lors du PV du 15/04/2019

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € VILLIERS LE BEL JS (EVOCATION)

CHAMPIONNAT

*TRANSMIS PAR LA CDIF
AMENDES FMI 2ème NON UTILISATION DE LA TABLETTE (art
44.4)*

CHAMPIONNAT

U17

Journée du 07 avril 2019

D3B

VILLIERS LE BEL JS	ASSOA 3	Les deux clubs responsables
--------------------	---------	------------------------------------

ASSOA 3 : AMENDE 100 EUROS

*DOSSIER TRANSMIS PAR LA CDIF
MATCH PERDU FMI 3ère NON UTILISATION DE LA TABLETTE
(art 44.4)*

CHAMPIONNAT

U17

Journée du 07 avril 2019

D3B

VILLIERS LE BEL JS	ASSOA 3	Les deux clubs responsables
--------------------	---------	------------------------------------

VILLIERS LE BEL JS : MATCH PERDU PAR PENALITE

Dossier transmis à la Commission CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPETITIONS

Mail du club de JOUY LE MOUTIER concernant l'amende, ci-dessous les rencontres concernées.

*TRANSMIS PAR LA CDIF
AVERTISSEMENT FMI 1ème NON UTILISATION DE LA TABLETTE
(art 44.4)*

FUTSAL

Journée du 14 mars 2019

D2A

EAUBONNE CSM2	JOUY LE MOUTIER FC2	Les deux clubs responsables
---------------	---------------------	------------------------------------

**EAUBONNE CSM2 : 1 AVERTISSEMENT
JOUY LE MOUTIER FC2 : 1 AVERTISSEMENT**



TRANSMIS PAR LA CDIF
AMENDES FMI 2ème NON UTILISATION DE LA TABLETTE (art 44.4)

FUTSAL
Journée du 30 mars 2019
D2A

JOUY LE MOUTIER FC2	PARIS CDG FUTSAL	Les deux clubs responsables
----------------------------	-------------------------	------------------------------------

JOUY LE MOUTIER FC2 : AMENDE 100 EUROS

PRÉSIDENT
BAILLIEZ Michel

SECRETARE
ANDRIEU Prosper